

**Partenariat d'achat de pneus avec Michelin**



Le programme de remises spéciales pour l'achat de pneus MICHELIN, BFGOODRICH et UNIROYAL connaît un succès retentissant chez nos membres. Les prix s'avèrent des plus compétitifs vous permettant ainsi d'importantes économies à l'achat de pneus de qualité. Consultez la liste de prix ci-joint et faites des économies.

Prenez la peine de vérifier avec votre distributeur local Michelin, vous constaterez jusqu'à quel point il est payant d'être membre de l'APMLQ. Le compte national de l'APMLQ a été créé pour vous, utilisez-le!!!



**ASSURANCES MICHEL BROSSEAU Ltée**

Cabinet de Services Financiers

Vincent Fréchette, FPAA, C.d'A.Ass.  
Vice-président exécutif  
Courtier en assurance de dommages

Téléphone : (514) 288-9141  
Sans frais : 1 (800) 361-0610  
Télécopieur : (514) 288-9824  
Cellulaire : (418) 952-2873  
Courriel : [vfrehette@dpm.ca](mailto:vfrehette@dpm.ca)

5665 Royalmount, Suite 200  
Ville Mont-Royal  
(Québec) H4P 2P9



**REMORQUES LEWIS**  
499, chemin du Grand Rang  
La Présentation, St-Hyacinthe (Québec)  
J0H 1B0  
Tel. : (450) 796-5656  
Fax : (450) 796-5609  
Sans frais : 1-877-796-5656  
Info@remorqueslewis.com  
<http://www.remorqueslewis.com>

**Jacques Lewis**  
Président

PETITES REMORQUES  
BENNES BASCULANTES  
TÉLÉSCOPIQUES  
SURBAISSÉES  
FARDIERS



**AVIS DE DÉCÈS**

C'est avec une grande peine que nous vous informons du décès de monsieur Jean-Paul Larivière, fondateur de Excavation St-Ours Inc. Il est le père de Roger Larivière, président de l'entreprise aujourd'hui.

Nos plus sincères sympathies aux personnes éprouvées.



**Hausse du taux de la TVQ**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le taux de la taxe de vente du Québec (TVQ) passera de 8,5 % à 9,5 %. Le taux de 9,5 % s'appliquera aux fournitures taxables pour lesquelles la TVQ deviendra payable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Pour plus de détails sur les règles d'application, nous vous recommandons de visiter le site Internet du Ministère du Revenu du Québec à l'adresse : [http://www.revenuquebec.ca/fr/entreprise/taxes/tvq\\_tps/hausse-taux-tvq-2012-01-01/](http://www.revenuquebec.ca/fr/entreprise/taxes/tvq_tps/hausse-taux-tvq-2012-01-01/)

Vous pouvez aussi nous contacter au 1-800-268-7318 (sans frais).



Association des Propriétaires de  
Machinerie Lourde du Québec

**Dans ce numéro**

- 1 Nouvelle définition de véhicule lourd / Date butoir : 31 décembre 2011
- 2 CRQ : Plan d'action déneigement  
Permis spécial de circulation en période hivernale  
Mutuelle de formation
- 3 Vœux pour Noël et pour l'année 2012  
Congrès 2012
- 4 Partenariat Michelin  
Avis de décès

Bur. : 418-650-1877  
Bur. : 800-268-7318  
Fax : 418-650-3361  
Courriel : [apmlq@videotron.ca](mailto:apmlq@videotron.ca)  
Site Web : [apmlq.com](http://apmlq.com)



L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES  
DE GRUES DU QUÉBEC



REGROUPEMENT DES LOUEURS  
DE VÉHICULES DU QUÉBEC



# Bulletin-Info

Novembre - Décembre 2011  
Volume 15, Numéro 6

**Nouvelle définition de véhicule lourd  
Date butoir : 31 décembre 2011**

Selon les autorités du Ministère des Transports, un grand nombre d'entreprises et de personnes ne se sont pas encore conformées à leurs obligations découlant de l'entrée en vigueur de la nouvelle définition de véhicule lourd. Il s'agit de :

- Faire inscrire, au registre de l'immatriculation, le PNBV de tout véhicule motorisé, remorque ou semi-remorque dont le PNBV est de 4 500 kg ou plus ;
- Faire effectuer, avant le 1er janvier 2012, la vérification mécanique de tout véhicule devenu véhicule lourd en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle définition de véhicule lourd (masse nette < 3000 kg et PNBV de 4 500 kg ou plus);
- S'inscrire au registre des propriétaires et exploitants de véhicule lourd à la Commission des transports du Québec avant le 31 décembre 2011 pour toute personne devenue propriétaire et/ou exploitant de véhicule lourd le 1er janvier 2011 en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle définition de véhicule lourd.

La période transitoire tire à sa fin et les personnes qui ne se sont pas conformées s'exposent à des sanctions parfois sévères; il serait vraiment souhaitable de vous conformer dans les délais.

Vous trouverez en annexe un document explicatif sur le sujet. Rappelez-vous, après le 31 décembre 2011, la période de transition sera terminée et les sanctions s'appliqueront et elles peuvent s'avérer très sévères, pouvant même aller jusqu'à l'interdiction de circuler!!!

LES ASSURANCES  
**GAUDREAU  
DEMERS** & ASSOCIÉS  
Cabinet en assurance de dommages

Louis Pariseault, C.d'A.Ass.  
Courtier en Assurance de dommages  
Vice-Président  
[lpariseault@gaudreaudemers.com](mailto:lpariseault@gaudreaudemers.com)

5095 Boul. Jean-Talon Est, bureau 2003  
Montréal QC H1S 3G4  
Tél. : 514-374-9944  
1-877-860-1412  
Fax : 514-374-2923

Cabinet partenaire de  
**intergroupe**  
SAUVENTERES



## Contrôle Routier Québec Plan d'action déneigement

Lors de la récente rencontre du «Comité stratégique en déneigement» nous avons été informés que Contrôle Routier Québec mettra l'accent lors de ses interventions sur route et en entreprise sur le respect de la réglementation sur les heures de conduite et de repos. Les agents auront aussi un mandat très clair de prévention et de sensibilisation accompagné évidemment d'une stratégie de contrôle tant sur route qu'en visite en entreprise.

Comme la réglementation est assez complexe à appliquer dans le contexte du déneigement, vous trouverez en annexe un bulletin d'information émis par la SAAQ sur la fatigue au volant et sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds qui devrait vous guider vers la conformité.

Nous vous invitons à bien regarder les exemples de registres détaillés et de registre allégé qui risquent d'être adaptés à votre réalité en déneigement.

Soyez vigilants!!! Un constat d'infraction est si vite arrivé...

### Permis spécial de circulation en période hivernale

Avec le retour de la saison hivernale, nous vous rappelons que la circulation d'un véhicule hors norme est interdite lorsque la visibilité est inférieure à un kilomètre ou lorsque la chaussée n'est pas dégagée de neige ou de glace conformément aux conditions (normes) d'entretien applicables au chemin concerné.

Nous vous rappelons aussi que la circulation des véhicules hors-norme sera interdite les jours de Fête du 25 décembre et du 1<sup>er</sup> janvier.

Pour connaître les conditions routières, vous pouvez contacter le Ministère des Transports par téléphone au 511 ou par Internet sur Québec 511.

### La Mutuelle de formation de Camo-route Un outil performant et payant

**Est-ce que votre masse salariale a atteint le million de dollars???**  
**Avez-vous dépensé 1% de votre masse salariale en formation???**

Saviez-vous qu'à défaut d'avoir dépensé le 1% de votre masse salariale en formation, votre entreprise pourrait se voir dans l'obligation de verser d'importantes sommes en impôt à la fin de l'année??? Il est encore temps d'agir pour 2011!!!

La Mutuelle de formation de Camo-route est la solution qui permettra de former vos employés tout en gardant le contrôle complet de votre 1%. De plus, avec votre adhésion à la mutuelle, vous obtiendrez une évaluation de vos besoins et un plan de formation complet à bas prix.

La formation de vos employés s'avère un élément essentiel dans la productivité de votre entreprise et un moyen efficace de rétention de votre personnel. La pénurie de main-d'œuvre qui affecte de plus en plus notre industrie vient renforcer l'importance d'améliorer et de maintenir la compétence de votre équipe.

Vous trouverez en annexe le dépliant explicatif de la Mutuelle. Toutefois, si vous vous sentez visés par le sujet, n'hésitez pas à nous contacter au 1-800-268-7318 (sans frais).



**JOYEUX NOËL  
ET  
BONNE ANNÉE 2012 !**



*Nous profitons de cette féerique période des fêtes pour vous remercier de votre fidélité et pour vous souhaiter une année 2012 des plus prospères.*

*En ce temps de réjouissance, nous vous souhaitons, à vous et à vos proches, santé, bonheur et tout le succès que vous méritez.*

*Les membres du conseil d'administration ainsi que la permanence de l'association tiennent à vous souhaiter un très merveilleux temps des Fêtes.*

*Jean Sam*

*Jean Paul Roy*

*Kathleen Baselin*

### Congrès 2012

Le 46<sup>ème</sup> Congrès annuel est actuellement en préparation et soyez certains que les membres du comité congrès ne ménagent pas leurs efforts pour vous livrer un congrès tout à fait inoubliable.

Réservez donc votre agenda dès maintenant comme suit :

**46<sup>ème</sup> Congrès annuel de l'APMLQ**  
**20 et 21 avril 2012**  
**Fairmont Mont Tremblant**

